

DWS Invest II

Société d'investissement à capital variable

2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Luxembourg

Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg B 169.544

AVIS IMPORTANT CONVOQUANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE DWS INVEST II

Les actionnaires de DWS Invest II (les « **Actionnaires** ») sont par la présente invités à

l'assemblée générale **extraordinaire des Actionnaires**

qui se tiendra le **vendredi 12 décembre 2025 à 11 h 50, heure luxembourgeoise** (l'« **AGE** ») au siège social de DWS Invest II (la « **Société** ») au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Modification et refonte des statuts de la société, sans changer son objet social ni sa forme juridique.

Modalités de vote pour l'AGE

Les actionnaires ont le droit de participer à l'AGE et d'exercer leurs droits de vote si, avant 18 h 00 (heure luxembourgeoise) le 05 décembre 2025, DWS Investment S.A (la « **Société de gestion** ») reçoit les documents suivants dûment remplis :

Confirmation que les actions sont bloquées pour cession

Les Actionnaires doivent soumettre une confirmation de i) l'établissement financier où les actions sont enregistrées dans un registre (dans le cas d'actions nominatives) ou ii) l'établissement financier où les actions sont conservées sur un compte de dépôt (dans le cas d'actions au porteur), attestant que les actions seront bloquées pour cession jusqu'au 13 décembre 2025 (le « **Certificat de blocage** »). Le Certificat de blocage doit inclure les informations suivantes : nom et adresse de l'Actionnaire, nombre d'actions bloquées, nom et code ISIN du compartiment.

Procuration

Les Actionnaires doivent soumettre un formulaire de procuration signé (le « **Formulaire de procuration** ») transférant les droits de vote de l'actionnaire au président de l'AGE. La procuration doit être émise en utilisant le **formulaire de procuration** disponible auprès de la Société de gestion, qui sera envoyé aux Actionnaires sur demande.

Le Certificat de blocage et le Formulaire de procuration dûment signés doivent être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

DWS Investment S.A.
à l'attention du Secrétariat général
2, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg

ou par fax au numéro suivant : +352 42101-900, ou par e-mail à l'adresse suivante : dws.lux@db.com.

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un quorum d'au moins cinquante pour cent (50 %) des actions émises doit être représenté à l'AGE pour décider de la question à l'ordre du jour et une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés est requise pour adopter une résolution sur cette question.

Le quorum et la majorité à l'AGE seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure luxembourgeoise) le 5 décembre (« Date d'enregistrement »), tandis que le droit d'un Actionnaire d'assister à l'AGE et d'exercer les droits de vote attachés à ses actions sera déterminé par référence aux actions indiquées dans le certificat de blocage et détenues par cet Actionnaire à la Date d'enregistrement.

Si le quorum susmentionné n'est pas atteint lors de la première convocation de l'AGE, le Conseil d'administration de la Société convoquera une nouvelle AGE avec le même ordre du jour. Lors de cette seconde convocation de l'AGE, aucun quorum ne sera requis, mais la condition de majorité susmentionnée restera inchangée.

Chaque action donne droit à une voix.

Le projet de statuts sera mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société de gestion et leur sera envoyé gratuitement sur demande.

Luxembourg, novembre 2025
Le Conseil d'administration